



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 14/12/2023

DELIBERATION
n° CEVE – 2023 – 68

relative à la procédure des examens en ligne (DTice)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, adopte :

Article unique

La procédure des examens en ligne pour l'Université Toulouse Capitole à compter de l'année 2023-2024, annexée à la présente délibération, est adoptée.

Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,

Hugues KENFACK



Annexe :

Procédure_examens_en_ligne_DTice_CEVE_14_dec_2023



DTICE / TICEA

Procédure Examens en ligne

22 NOVEMBRE 2023

REDACTEURS : Sarah THIEULENT, Dominique OHEIX

SOMMAIRE :

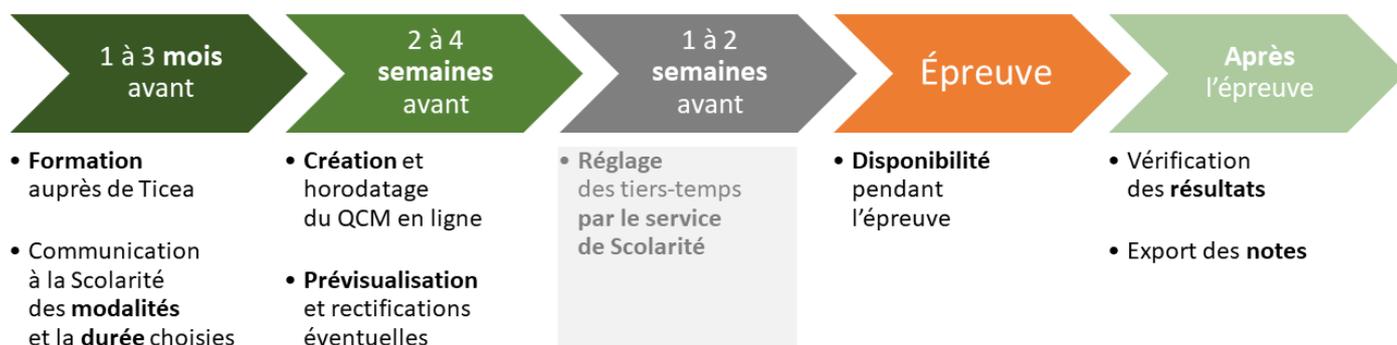
1. **Contrôle terminal en ligne**
2. **Contrôle continu en ligne**
3. **Pièces jointes**

1. Contrôle terminal en ligne : QCM, dépôt de devoir

Procédure formalisée par la DTICE / TICEA et les Sclarités lors de la réunion du 17/05/23 (voir compte-rendu en pièce jointe) :

- 1) L'enseignant informe la scolarité des modalités de l'épreuve terminale.
- 2) La scolarité informe TICEA qui inscrit les gestionnaires de scolarité sur l'espace de cours concerné.
- 3) L'équipe TICEA conçoit une épreuve « pré-test » et une FAQ, ajoutée à l'espace général des parcours. Ce « pré-test » a pour objectif de repérer les potentielles difficultés des étudiants (procédure de connexion, fiabilité de la connexion internet, compatibilité du matériel informatique personnel).
- 4) Si concerné, la scolarité rend disponible aux étudiants ce « pré-test » et recueille les résultats.
- 5) Si l'épreuve est un QCM, l'enseignant crée sa banque de questions dans l'espace de cours Moodle de la matière évaluée.
- 6) L'enseignant crée et paramètre l'épreuve, et veille à l'afficher aux étudiants avant la date d'examen.
- 7) La scolarité vérifie le paramétrage des dates et heures de l'épreuve dans Moodle.
- 8) Si l'épreuve en ligne a lieu en présentiel, la scolarité réserve une salle et s'assure auprès de la DSI de la charge suffisante du Wifi.
- 9) La scolarité paramètre en collaboration avec le bureau Handicap les dérogations horaires éventuelles.
- 10) L'enseignant est présent pendant l'épreuve
- 11) L'enseignant exporte les notes depuis Moodle et les transmet à la scolarité.

La formation des enseignants et des personnels de scolarité est assurée par la DTICE tout au long de l'année sur simple RDV, dans le respect du [rétroplanning](#) suivant :



Remarques :

- la composante Informatique est en contrôle continu intégral, et donc non concernée par les procédures actuelles ;
- TSE gère ses épreuves en ligne en autonomie, sans accompagnement de TICEA.

2. Contrôle continu en ligne

Comme pour le contrôle continu présentiel, les enseignants organisent le contrôle continu en ligne aux moments qui leur semblent opportuns. Les services de scolarité et la DTICE ne rentrent pas dans leur organisation.

Pour anticiper la mise en œuvre adaptée de l'épreuve pour les étudiants porteurs de Handicap bénéficiant d'aménagements d'épreuves, l'enseignant se coordonne avec le bureau Handicap.

L'équipe TICEA propose une offre de formation et d'accompagnement, dans le respect du [rétroplanning](#) consultable sur l'intranet.

3. Pièces jointes

- CR réunion de travail du 17/05/2023
- Documentation (intranet, Moodle)
- Offre de formation TICEA

Informations complémentaires : [Intranet.ut-capitole.fr](http://intranet.ut-capitole.fr) / Outils numériques / Outils pédagogiques / Enseigner / Planifier vos QCM sur "mes cours en ligne"